

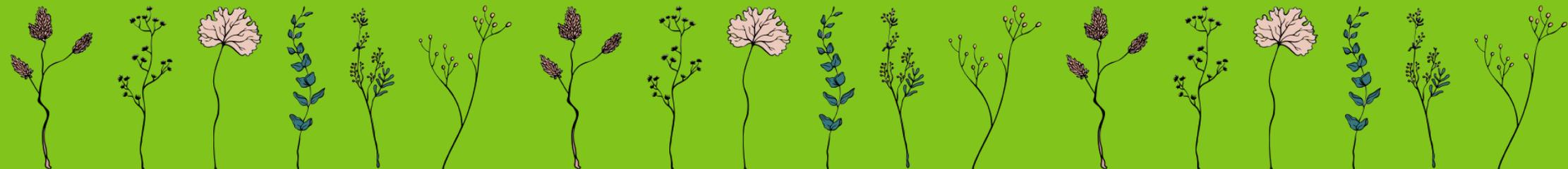


Centre Hospitalier
Vallée de la Maurienne

GRAND PROJET
2024

Jardin thérapeutique du pôle gériatrique du Centre Hospitalier Vallée de la Maurienne

*Un écrin de nature pour les résidents de l'EHPAD « La Bartavelle » et de l'Unité de Soins Longue Durée
pour améliorer leur confort de vie, la mobilité, le lien, et l'éveil des sens*



*Un écrin de nature au pied du Rocheray, offrant une vue sur le Grand Châtelard
et la Chapelle Bonne Nouvelle, un lieu de calme et de repos*

Un jardin thérapeutique pour...

- Apporter du confort de vie et du bien-être aux résidents
- Créer du lien entre eux, avec leurs familles ou avec des intervenants extérieurs
- Faciliter l'accès à la nature
- Favoriser la stimulation sensorielle et cognitive
- Lutter contre les problèmes de mobilité, de retrait ou d'isolement liés à l'âge, à la maladie
- Prévenir les risques de chute

Le projet

- Réadapter le sol pour faciliter le déplacement des déambulateurs et fauteuils roulants
- Paysager le jardin, installer des bacs de jardinage à hauteur des résidents
- Permettre une activité physique en créant un parcours de marche adapté à la rééducation motrice des résidents
- Créer un espace ombragé (pergola, installation de stores)
- Impliquer les résidents, les familles, le personnel, les bénévoles dans la mise en place du projet
- Faciliter l'organisation de rencontres intergénérationnelles, avec les familles (médiation animale, repas, moments festifs)

Coût total du projet : 100 000 euros

Le pôle gériatrique du CHVM Saint-Jean-de-Maurienne :

L'EHPAD « La Bartavelle », construit en 2013, accueille 86 résidents dont 26 en Unité Spécialisée Alzheimer.

L'Unité de Soins Longue Durée, ouverte en 1997, accueille 60 personnes.



Soutenir le projet avec le Fond'Hôp CHVM

Le Fonds de dotation « Fond'Hôp CHVM », actif depuis 2022, permet aux particuliers et aux entreprises de soutenir les projets d'amélioration de la qualité de soins et de vie à l'hôpital en effectuant un don.

- Pour les particuliers : 66 % du montant du don est déductible de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), dans la limite de 20 % du revenu imposable. *Par exemple, un don de 200€ représente une réduction d'impôt de 132€ et ne coûte donc que 68€.*
- Pour les entreprises : 60 % du montant du don est déductible de l'impôt sur les sociétés (IS), dans la limite de 20 000 € (ou de 5 ‰ du Chiffre d'Affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé). L'éventuel excédent peut faire l'objet d'un report au titre des cinq exercices suivants. *Par exemple, un don de 1 000€ représente une réduction d'impôt de 600€, et ne coûte donc que 400€.*

Faire un don permettant de soutenir ce projet ?

contactez Stefane Dignat, Secrétaire général du CHVM, Responsable du Fond'Hôp CHVM

fondhop.chvm@chvm.fr

ou envoyez directement votre chèque à l'ordre de « Fond'Hôp CHVM » à

Stefane Dignat

Centre Hospitalier Vallée de la Maurienne

179 rue du Docteur Grange, CS 20113, 73302 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex

Les premiers
donateurs du Jardin thérapeutique

Entreprises

TRIMET FRANCE

EDF HYDRO JURA MAURIENNE

MIIG MAINTENANCE

Particuliers

Mme R.

M. et Mme G. Henry

Toutes les infos et le bulletin de soutien
à télécharger en fashant ce code

